



# NOTE SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES BUDGET PRIMITIF 2017

**Article L2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe relatif à la publicité des budgets et des comptes ;**

## **I – BUDGET PRINCIPAL**

Les grands équilibres de la ville se fondent sur les hypothèses suivantes :

- La baisse des dotations de l'Etat confirmée dans la loi de Finances de 2017 , entraine un manque à gagner d'environ 70 000€ par rapport à 2016 pour s'établir à 672 788 €.
- La dotation nationale de péréquation est maintenue ( 225 161€ )
- La dotation de solidarité rurale augmente d'environ 100 000€ pour s'établir à 650 167€ .

Les objectifs à atteindre pour améliorer la santé financière de la commune et la rendre pérenne pour disposer de meilleurs arguments en vue de solliciter les partenaires financiers sont les suivants :

- Une capacité d'autofinancement nette durablement positive et d'un niveau supérieur à la CAF nette actuelle pour dégager des ressources propres disponibles pour investir .
- Une tendance pour la ville à plafonner le recours à l'emprunt
- Un ratio de désendettement inférieur à huit ans

Suite au Débat d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal du 22 mars 2017 , le budget primitif 2017 a été bâti pour aboutir à l'équilibre suivant :

Section de fonctionnement : 9 138 000€

Section d'investissement : 7 599 269 €

### **Les recettes de la section de fonctionnement**

Chapitre 70 Produits du domaine : augmentation de 142 % des recettes ,en raison de la redevance prévisionnelle du délégataire du camping .

Chapitre 73 Impôts et taxes : les bases d'imposition 2017 notifiées augmentent de 7.4% pour la Taxe d'habitation , de 2 % pour la taxe foncière bâti . La prévision budgétaire au 73111 est portée à 4 489 220€. Les taux des taxes sont maintenus .

Ce chapitre augmente de 8.5 % .

Chapitre 74 Dotations et participations : elles régressent d'environ 32 000€ ( -1.5%) par rapport aux prévisions de 2016 ( impact de la baisse de la dotation forfaitaire) . La commune bénéficiera dès 2017 du FCTVA ( 11 162 € ) sur l'entretien des bâtiments et des voiries .

### **Les dépenses de la section de fonctionnement**

Chapitre O11 Charges à caractère général : La baisse des crédits est de 20 800€ par rapport au budget primitif 2016 soit moins de 1%.

Chapitre O12 Charges de personnel : La masse salariale prévisionnelle baisse de 80 000€ .

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : ce chapitre enregistre une augmentation de 25 000€ dû à la progression des subventions aux associations ; la subvention de fonctionnement allouée au CCAS est stable ( 260 000€ ).

Chapitre 66 Frais financiers : en légère hausse en raison de l'intégration des lignes d'emprunts des 3 budgets annexes clôturés fin 2016 ( camping , campotel et ZAC de Fontenay ).

Chapitre 68 Dotations aux provisions : constatation d'une provision pour risque contentieux de 40 000€.

### **Les recettes de la section d'investissement**

Chapitre 10 Dotations , fonds et réserves : on y retrouve le fonds de compensation de la TVA (106 000€) , la taxe d'aménagement et la réserve capitalisée de 1 949 012 € qui représente la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser .

Chapitre 13 Subventions d'investissement : de 415 900 € proviennent essentiellement d'aide de l'Etat ( 12 000€ pour le plan numérique des écoles élémentaires , 90 000 € de DETR et 60 000€ du FSIL pour la réparation de la toiture de l'école Vilar , 30 000€ pour la sécurisation des abords des écoles et 40 000€ pour la mise en sécurité de l'Ilôt d'Enoz ) .

Chapitre 16 Emprunts : le recours à l'emprunt pour les projets communaux 2017 est de 500 000€ . Un montant de 2 740 000€ est prévu pour la construction de la caserne de gendarmerie .

### **Les dépenses de la section d'investissement**

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 44 650 € dont 31 000€ pour une étude complémentaire dans le cadre de la révision du PLU , 3 000 € de frais d'insertion publicitaire et 10 650 pour des concessions et droits .

Chapitre 204 Subvention d'équipement : 550 900 € part de financement de la commune des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement réalisés dans les PAE .

Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 985 162€ qui , pour l'essentiel , sont des travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics ( 82 000€) , la sécurisation des abords des écoles pour 114 000€ , la réfection de la toiture de l'école Vilar pour 356 000€ , la réhabilitation du gymnase Patrice Rebichon pour 220 000 € .

Chapitre 23 Immobilisations en cours : 589 000€ qui comprennent essentiellement 237 000 € de travaux de voirie communale , 212 000 € de travaux dans les PAE du Rhône et des Servières et 128 000€ pour la réhabilitation du jardin Léo Ferré .

Opérations d'équipement :

- 901 Rue de la Coutellerie : 80 000 € de participation au Département de l'Hérault
- 902 Esplanade de la Gare : 10 000€ d'étude de sol
- 903 Ilôt d'Enoz : 18 000€ pour des travaux complémentaires.
- 906 Construction de la caserne de gendarmerie 2 205 000€ (Crédits de paiement 2017)

## **Quelques indicateurs et ratios du budget 2017 :**

Encours de dette au 1/1/2017 : 7 230 326 €

Etat du personnel au 1/1/2017 : 120 agent ETPT

Encours de dette par habitant : 836.55 €

Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 947.39 €

Produit des impositions directes / habitant : 519.41 €

Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 1 018.51 €

DGF / habitant : 185.70

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 62.45 %

## **II – BUDGET ANNEXE Maison d'accueil spécialisé**

Ce budget s'établit à :

Section de fonctionnement : 447 222 €

Section d'investissement : 595 363 €

La Maison d'accueil spécialisé est un lieu d'accueil de personnes adultes handicapés . La commune a assuré la construction de ce centre et le loue à l'APSH 34 sur la base d'un bail emphytéotique administratif redéfini en septembre 2015. Il prévoit le versement d'une redevance en contre partie du remboursement des emprunts et des taxes foncières par la commune. Le paiement prendra fin avec la dernière échéance d'emprunt courant 2019 .